

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme Christiane SOULIÉ, Maire

Etaient présents :

MM. SOULIÉ BASSE CÔME CAVALLI ARMAND COMBALBERT DAURE BUADÈS POURRIOT BOSC DANGLA
MERCIE SOLEIL

Absentes excusées :

Mmes GRIMAL DAVOULT. Mme DAVOULT a donné procuration à Mme CÔME.

Secrétaire de séance :

Madame ARMAND Roseline

Objet : Réalisation d'un city stade et plan de financement

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de construction d'un city stade en lieu et place du terrain de tennis dont le revêtement de sol est en mauvais état. Des devis ont été demandés à deux entreprises (Ovalequip et Sud Environnement) pour la réfection du terrain et la construction de ce nouvel équipement.

Les montants HT proposés sont pour Ovalequip 39 912,00 € (remise en état de la plateforme de béton poreux effectué par SPTM) et pour Sud Environnement 45 600,00 €.

Oui l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents (13 votes pour et un vote contre) le Conseil Municipal :

- Approuve la réalisation d'un city stade en lieu et place du terrain de tennis,
- Suite à l'analyse des devis des deux entreprises, choisit le devis de l'entreprise Ovalequip (avec remise en état de la plateforme de béton poreux effectué par SPTM) pour un montant total de 39 912,00 €,
- Sollicite une subvention Conseil Départemental 30 % dans le cadre des petits équipements sportifs,
- Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.
- Approuve le plan de financement suivant :

Montant estimé des travaux :	39 912 €
Subvention Conseil Départemental :	11 973,60 €
Subvention fonds de concours Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron :	17 000 €
Autofinancement de la commune :	10 938,40 €

Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : Plan de financement travaux d'urgence de sécurisation des châteaux – demande de DETR

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 octobre 2019 les travaux d'urgence de sécurisation des châteaux avaient été approuvés.

Oui l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve comme précédemment les travaux d'urgence de sécurisation des châteaux,
- Sollicite une subvention DRAC 40 % dans le cadre de la programmation 2020,
- Sollicite une subvention auprès de la Région,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental,
- Sollicite une subvention DETR auprès de la Préfecture.

- Approuve le plan de financement suivant :

Montant estimé des travaux :	391 000 €
Subvention DRAC :	156 400 €
Subvention Conseil Départemental :	62 480 €
Subvention Région :	97 750 €
Subvention DETR	11 730 €
Autofinancement de la commune :	62 640 €

Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : Transfert à la communauté de communes Quercy Vert Aveyron de l'ensemble immobilier 1 rue de l'hôpital, ancienne Mairie

Madame le Maire rappelle que par délibérations du 19 février 2019 et du 15 novembre 2019, le Conseil Municipal de la commune de Bruniquel a approuvé la mise à disposition de l'actif de l'ensemble immobilier situé au 1 rue du l'Hôpital 82800 BRUNIQUEL au profit de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron concourant à l'exercice de la compétence tourisme.

En effet, la commune de Bruniquel s'est vue attribuée depuis le 28 mai 2018 la labellisation Grand Site Occitanie au sein du site « Cordes et les cites médiévales » par le Conseil Régional pour ses qualités et caractéristiques en termes de tourisme.

Cette labellisation oblige la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron à répondre aux cahiers des charges structurant ledit Grand Site et, en ce sens, à moderniser et améliorer l'espace d'accueil de l'office de tourisme situé à Bruniquel.

Considérant que le local actuel se situe promenade du Ravelin à Bruniquel et offre un espace de 32 m², partagé en mezzanine avec le service périscolaire de l'intercommunalité, la commune de Bruniquel a soumis la possibilité d'investir le local situé au rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, offrant une surface et une accessibilité plus adaptée aux ambitions intercommunales.

Par délibération 2019-016 en date du 07 mars 2019, le conseil communautaire a validé la convention de mise à disposition dont l'objet est la définition des modalités d'occupation de l'ensemble immobilier situé 1 rue de l'Hôpital, 82800 BRUNIQUEL appartenant à la commune par l'EPCI.

Les demandes de subvention ont été envoyées par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron ayant la compétence tourisme à la Région Occitanie, au Département de Tarn et Garonne et à la Préfecture pour solliciter de la DETR (dotation équipement territoire ruraux).

L'attribution de la DETR pour ce projet a rencontré un blocage juridique souligné par les services préfectoraux. En effet, malgré le transfert de l'actif avec une intégration du bien communal à l'intercommunalité (acte par délibération 2019-184 du 25 novembre 2019), la Préfecture a demandé la régularisation de ce transfert par le biais d'un acte authentique administratif.

Il est demandé de préciser que le transfert de ce bâtiment est lié à l'exécution de la compétence tourisme, et en cas d'abandon de la compétence, le bâtiment serait restitué à la commune à l'instar de ce qui avait fait pour le centre culturel du Sacré Cœur de Montroux ou la Maison de l'Enfance à Albias.

Cette régularisation facilitera l'obtention des financements publics garantissant la réalisation de ce projet. Le montant des subventions est ainsi porté à 253 261 € soit 70 % du coût du projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité :

- CLASSE l'ensemble immobilier sise au 1 rue de l'Hôpital 82800 BRUNIQUEL dans son domaine public par anticipation ;

- AUTORISE la régularisation par acte authentique administratif de ce transfert de bien avec la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron ;

- AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : Travaux d'urgence de sécurisation des châteaux de Bruniquel : mission de coordination SPS et de contrôle technique de construction

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que trois coordonnateurs en matière de Sécurité et Protection de la Santé et trois bureaux d'étude spécialisés dans le contrôle technique de construction ont été consultés dans le cadre des travaux d'urgence de sécurisation des châteaux de Bruniquel.

Concernant la coordination Sécurité et Protection de la Santé, les offres sont les suivantes :

- Alpes contrôles : 2500 € HT (non consulté pour la coordination SPS)
- Qualiconsult : 2760 € HT
- Battut Jean-François : 1225 € HT
- JMP Coordination : 4165 € HT

Concernant le contrôle technique de construction, les offres sont les suivantes :

- Qualiconsult : 4930,00 €
- Socotec : 5616,00 €
- Alpes contrôles : 4426,00 €

Le Conseil Municipal, après examen de toutes les pièces présentées, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir M. BATTUT Jean-François pour la mission de coordination SPS des travaux d'urgence de sécurisation des châteaux de Bruniquel pour un montant total de 1225,00 € H.T. soit 1480,00 € TTC.
- DECIDE de retenir Alpes contrôles pour la mission de contrôle technique de construction des travaux d'urgence de sécurisation des châteaux de Bruniquel pour un montant 4426,00 € H.T. soit 5311,20 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer les contrats à venir.

Objet : Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en raison des besoins, afin de répondre à une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe à l'accueil des châteaux de Bruniquel, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Madame le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 1er septembre 2020 au 30 septembre 2020.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1er septembre 2020 au 30 septembre 2020	1	Adjoint du patrimoine territorial	Agent d'accueil des châteaux de Bruniquel	35h00

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade d'adjoint du patrimoine territorial.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Acceptent les propositions ci-dessus ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité de la Mairie de Bruniquel aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.